

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « expertise »*.

**CIRCULAIRE N° 0-11854-2009/DEF/EMM/EXPERT/CN modifiant la circulaire n° 419/DEF/EMM/OPL/STN du 16 juillet 2001 fixant la dotation en appareils de protection à port permanent (A3P) et en cartouches filtrantes de combat des formations de la marine nationale.**

*Du 27 février 2009*

NOR D E F B 0 9 5 0 4 0 7 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Précédent Modificatif :*

3e modificatif du 14 décembre 2004 (BT, 2005, p. 23).

*Texte modifié :*

Circulaire n° 419/DEF/EMM/OPL/STN du 16 juillet 2001 (BT, 2001, p. 177. ; BOEM 913-42) modifiée.

---

La circulaire n° 419/DEF/EMM/OPL/STN du 16 juillet 2001 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe V par l'annexe jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,  
adjoint « soutiens » au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Éric DUPONT.

## ANNEXE V.

**DOTATION DES ORGANISMES DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT EN APPAREILS DE PROTECTION À PORT PERMANENT A3P ET CARTOUCHES FILTRANTES.**

AUTORITÉS ORGANIQUES.	FORMATIONS.	DOTATIONS A3P.
		Code commandement.
		4240.104
COMAR Cherbourg	CIN Querqueville (1) École des fourriers	10
CECMED	CIN Saint-Mandrier (1)	100
CECLANT	CIN Brest (1)	10
ALENAV	École navale (1)	10
ALAVIA	EPPE Hyères (1)	36
ALFUSCO	École des fusiliers (1)	95
Base navale de Toulon	CFPES Toulon (2)	12
Base navale de Brest	CFPES Brest (2)	200
Base navale de Cherbourg	CFPES Cherbourg (2)	100
COMSUP Polynésie française ADJ/MER	AES Papeete (2)	8
COMSUP Nouvelle-Calédonie ADJ/MER	AES Nouméa (2)	8
COMSUP Guyane ADJ/MER	AES Degrad-des-Cannes (2)	8
COMSUP Antilles ADJ/MER	AES Fort-de-France (2)	8
COMSUP zone sud océan Indien ADJ/MER	AES Port-des-Galets (2)	8
COMFOR Djibouti ADJ/MER	AES Djibouti (2)	8
COMFOR Cap-Vert ADJ/MER	AES Cap-Vert (2)	8

Désignation des sigles :

ADJ/MER : adjoint mer.

AES : aire d'entraînement à la sécurité.

ALAVIA : commandant la force de l'aéronautique navale.

ALENAV : commandant l'école navale et du groupe écoles du Poulmic.

ALFUSCO : commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos.

CECLANT : commandant la zone maritime Atlantique et commandant la région maritime Atlantique.

CECMED : commandant la zone maritime Méditerranée et commandant la région maritime Méditerranée.

CFPES : centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité.

CIN : centre d'instruction navale.

COMAR : commandant la marine.

COMSUP : commandant supérieur des forces armées.

COMFOR : commandant des forces françaises stationnées à l'étranger.

EPPE : école du personnel de pont d'envol.

---

(1) Les écoles se feront attribuer, dans les quantités qu'elles fixeront elles-mêmes, des cartouches de démonstration (modèles F, « spectre large » et « protection réduite » déclassée).

(2) Les CFPES et AES se feront attribuer, dans les quantités qu'elles fixeront elles-mêmes, des cartouches à protection réduite « PR » pour leurs besoins d'entraînement. Mise à part pour le personnel en école, l'entraînement au port du masque A3P dans les CFPES et AES s'effectuera avec les masques détenus par les formations.